



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT DE TAXATION 2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal de la Municipalité de Franklin tiendra une **séance extraordinaire** à huis clos, par vidéoconférence, le **mardi 25 janvier 2022, à 19h30**, afin de lancer un avis de motion et de déposer puis présenter le Projet de règlement de Taxation 2022 pour ce même exercice financier. Advenant tout changement en regard des mesures sanitaires établies par le gouvernement du Québec et que ladite séance puisse se tenir avec public au 2555, rue du Parc (Centre récréatif), un autre avis sera publié dans les meilleurs délais possibles.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur les points de l'ordre du jour. À cet égard, toute personne souhaitant adresser des questions concernant le règlement de Taxation doit le faire par écrit avant midi (12h00) le 25 janvier 2022, le tout à l'adresse courriel suivante : info@municipalitedefranklin.ca, ou par la poste au 1670, route 202 (Hôtel de Ville), Franklin, Québec, J0S 1E0.

Une présentation sommaire du budget sera disponible sur notre site internet www.municipalitedefranklin.ca dès le 26 janvier 2022.

Donné à Franklin, ce 20 janvier 2022

Mélanie Roux
Greffière-Trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 20 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 janvier 2022.

Mélanie Roux
Greffière-Trésorière par intérim
